

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.05PR**

concernant

**l'adoption du projet de modification des voiries sur la route de
Lausanne pour la création d'un by-pass sur le giratoire sud de la
jonction autoroutière Yverdon-Sud, en application de la loi du 10
décembre 1991 sur les routes et de la loi du 25 novembre 1974 sur
l'expropriation**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 mars 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Nathalie GUTIERREZ, Jacques LEVAILLANT, Younes SEGHROUCHNI, Olivier SIMON-VERMOT et de la soussignée, désignée présidente. Monsieur Philippe PAVID, absent, ne fut pas remplacé.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, M. Pascal Pittet, Chef de service, Mme Vesna STANKOVIC, Responsable de la filière Mobilité. Nous les remercions pour leur présentation et réponses à nos questions.

Les travaux prévus seront réalisés et financés par l'OFROU, la Ville d'Yverdon cède le terrain pour un franc symbolique, l'OFROU assumera par la suite l'entretien de cette parcelle.

Ils visent à améliorer la fluidité du trafic à la sortie Yverdon Sud, notamment à éviter la constitution de file de voitures à l'arrêt sur la piste de sortie de l'autoroute aux heures de pointe. Pour cela une troisième voie et un by-pass en direction d'Echallens permettront au trafic de s'écouler et amélioreront aussi l'usage et la sécurité du giratoire. Ces travaux nécessitent de déplacer les arrêts de bus à proximité, pour les réaménager près du giratoire de la Chèvre.

Ces travaux présentent une certaine urgence pour des raisons de sécurité et l'adoption de ce préavis permettra leur réalisation durant la pause estivale, cela afin de diminuer les nuisances lors des travaux.

La réalisation de ces travaux a rapidement fait l'unanimité au sein de la commission, ils améliorent la sécurité routière et l'accessibilité de l'arrêt de bus adapté aux personnes à mobilité réduite, comme aux poussettes.

Les membres de la commission se sont plus longuement intéressés à leur cohérence avec les aménagements futurs à réaliser. La création d'une piste cyclable le long du Buron est d'autant plus nécessaire. La solution prévue de faire passer les cyclistes de l'autre côté de la route depuis le giratoire de la Chèvre. Puis de traverser le by-pass et les deux voies sur le passage piéton pour rejoindre la piste cyclable n'est pas idéale.

La commission formule donc plusieurs vœux :

- Que la Municipalité étudie rapidement l'opportunité de la création d'une piste cyclable le long du Buron.
- Qu'elle rende attentive l'OFROU à la probable création de cette future piste cyclable afin que les aménagements du nouvel arrêt de bus soient compatibles.
- Que la Municipalité soit particulièrement attentive aux demandes des usagers des transports publics et si nécessaire aménage un arrêt supplémentaire à la route de Lausanne.

Conclusions :

S'agissant de travaux nécessaires pour des raisons évidentes de sécurité, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis en acceptant ses articles 1, 2 et 3.

Mireille SCHOLDER, Rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 17 avril 2021